

Procès verbal du CM du Jeudi 19 JUIN 2025 à 20H

Présents : EYSSAUTIER Yann (Président de séance)-LABOURY Jean- Claude - CROUZET Vincent -ELIET Claire -BETTON Caroline- BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen- GOUY Damien- GUAY André - HUGUET Sonia - REYNAUD Jean-Luc-

Excusés : DUPORTAIL Christine (pouvoir à LABOURY Jean- Claude)-MINODIER Thomas (pouvoir à EYSSAUTIER Yann)

Absents : CHAUVIN Jean-Paul - DESBOS Thierry –

Le Quorum est atteint - Nombre d'élus votants : 13 dont 11 présents et 2 pouvoirs.

En ce début de séance, le Conseil des jeunes récemment élu, accompagné d'un animateur du Centre socio-culturel de Tournon, vient se présenter à l'assemblée. Leur première réunion de travail aura lieu le 3 Juillet à 16h30.

Dans un deuxième temps, le Centre Social de Tournon vient présenter l'organisation du « centre aéré de Saint-Félicien et ses alentours » qui est ouvert les quatre semaines du mois de juillet. Une garderie se tient chaque matin de 7h à 9h15 et soir de 17h15 à 18h15.

Mme Elodie LAPEYRE SOULES, directrice du centre aéré, propose à l'assemblée un film sur l'organisation et la vie au centre aéré ainsi que des projets menés par les enfants. Cet été le programme s'orientera vers le théâtre et de la radio.

Il est à noter que le centre aéré accueille de plus en plus d'enfants (32 inscriptions cette année), ce qui demande un encadrement de plus en plus conséquent. Mmes Amandine SAPET, Directrice du Centre Social de Tournon, et Elodie LAPEYRE- SOULES recrutent des bénévoles pour assurer l'accompagnement des sorties qui ont lieu deux fois par semaine (piscine, visites, etc...)

DÉLIBÉRATION N° 1 : Demande d'attribution d'un barnum à la Région -Auvergne Rhône – Alpes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place le dispositif « Cession à titre gratuit de barnums aux communes de moins de 2000 habitants ». Une demande de candidature pour un barnum sera donc faite auprès de la Région.

Le conseil approuve cette proposition

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 2 : Décision modificative de crédits

Mr le Maire propose la modification de crédits suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313-2203 : SALLE DE SPECTACLES MAISON S		114 231.62 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		114 231.62 €		
R 2031-2203 : SALLE DE SPECTACLES MAISON ST				114 231.62 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				114 231.62 €
Total		114 231.62 €		114 231.62 €
Total Général		114 231.62 €		114 231.62 €

Le Conseil délibère.

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 3 : Avenant N°1 Convention Cadre pluriannuelle- ORT (opération de revitalisation du Territoire)

Monsieur le Maire rappelle la convention pluriannuelle entre les collectivités bénéficiaires, communes de Tournon, Tain l'Hermitage, St Félicien et St Donat sur l'Herbasse, communauté d'agglomération d'Arche Agglo, et les partenaires signataires pour l'Opération de Revitalisation du Territoire.

D'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} mars 2030, cette convention assure une meilleure cohérence dans les actions.

Monsieur le Maire appelle à valider cet avenant ainsi que l'autorisation de signer les pièces s'y rapportant

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 4 : Cantine scolaire : choix d'un nouveau prestataire

A partir du premier septembre 2025 le restaurant le St Vic arrête la restauration scolaire.

Le nouveau prestataire retenu sera « Plein Sud Restauration » de Montélier qui fait ses préparations dans les cuisines au lycée du sacré Cœur de Tournon. Il proposera un repas avec entrée, plat avec accompagnement, fromage ou dessert.

Monsieur le Maire demande l'approbation du choix de ce prestataire

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 5 : Ecoles : Reversement de la subvention du département pour les classes de découverte

Mme Claire ELIET, adjointe, explique que la subvention du département pour les classes de découvertes sont versées à la commune. Il convient donc de reverser aux écoles les montants suivants :

-2 044 € pour l'école publique « Michèle Bernard » pour une classe de découverte au Centre Musiflore à Crupies

-1 764 € pour l'OGEC de l'école catholique « Marie Banc » pour une classe de découverte aux chalets du Mézenc Les Etables

Le Conseil délibère

Vote : 13 Pour

-Frais de scolarité

Les frais de scolarités pour l'année 2024/2025 pour l'école publique « Michèle Bernard » s'élève à 64 966, 28 € pour 75 enfants soit 866,22€ / enfant de la commune de St Félicien

Une convention est signée avec les communes d'Arlebosc, de Bozas, Lalouvesc, Pailharès, St Victor, Vaudevant qui ont des enfants qui fréquentent l'école publique de St Félicien.

Le même montant de 866,22 € par enfant sera demandé,

Mr le Maire demande l'approbation de cette convention et l'autorisation de signer les pièces s'y rapportant.

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 6 : Déclassement du chemin quartier Pouley

Mr Gilbert DUFAUT souhaite le déclassement d'une partie du quartier Pouley qui traverse sa propriété. Une partie de 460 m² sera cédée à Mr Gilbert DUFAUT et la deuxième de 330 m² sera cédée à Mr Maurice DUFAUT, au prix de 0,48 € le m²

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 7 : Demande de financement pour les projets EAC (Éducation artistique et Culturelle) pour l'année scolaire 2025/2026

Dans le cadre du dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle proposé par Arche Agglo pour l'année 2025/2026, l'école publique « Michèle Bernard » a été retenue pour deux projets :

Un projet radio destiné aux élèves de GS/CP et CM1/CM2 et un projet d'art contemporain pour les élèves de maternelle et CE1/ CE2.

Un coût de participation de 5€ par élève domicilié sur la commune est demandé.

Mr le Maire invite le Conseil à délibérer

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 8 : Adoption des nouveaux statuts de Territoire d'Energie Ardèche

Mr Jean-Claude LABOURY lit les modifications apportées aux statuts du SDE 07 (syndicat départemental des énergies de l'Ardèche) maintenant nommé Territoire d'Energie d'Ardèche et demande de délibérer afin de les valider

Vote : 13 Pour

DÉLIBÉRATION 9 : Subvention pour la fête de la chèvre

Le syndicat de défense et de promotion du caillé doux de St Félicien demande une subvention de 1300 € pour l'organisation de la fête de la chèvre et du Caillé doux de Saint-Félicien qui aura lieu le 3 août prochain.

Mr le Maire invite le conseil à délibérer

Vote : 13 Pour

INFORMATIONS DIVERSES

- Le club de football de St Félicien a fusionné il y a quelques années avec le club de football de la Croix du Fraysse : le FCPA (Football Club du Plateau Ardéchois) est né. Un syndicat constitué de 5 communes (le SIESP avec Etables, Cheminas, Sécheras, St Victor et Lemps) s'occupe de la gestion des équipements du complexe sportif de la Croix du Fraysse. Suite à la fusion des clubs de football, les Maires des communes concernées et le Bureau du syndicat demandent à la commune de St Félicien d'intégrer ce syndicat et de participer financièrement au même titre que les autres communes. Cette participation se monterait à 70% du montant qu'il devrait être demandé étant donné que la commune continuerait de gérer et d'entretenir le stade de St Félicien. L'entretien de ce terrain représente en moyenne un montant d'environ 10 000 €/an.
- Annonce de la titularisation de Joachim Robert, employé communal.
- Annonce de la réunion sur la fibre le 1^{er} Juillet 2025 à 19h.
- Annonce de l'inauguration de La chapelle le 25 Juillet à 18h suivi du spectacle de l'humoriste Manuel Salméro à 21h